

COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 15 février 2022

L'an deux mil vingt deux

et le quinze février

à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur POTTIER Christophe, Maire.**

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, M. GUYET, M. DELARUE, Mme LEMAITRE, M. LÉBOUVIER, Mme MARTEL, M. BENUREAU, M. PAULHIAC, M. LANCHARD

Excusées : Mme TINOCO, Mme CABALLERO, Mme LE SENECHAL

Absent : M. MARTIN

Mme VANDEWALLE est nommée secrétaire de séance

Approbation du Compte de Gestion 2021

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré POUR à l'unanimité, le conseil municipal :

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 pour le budget principal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation du Compte Administratif 2021

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITE SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 15 février 2022

à 19 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme VANDEWALLE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. POTTIER Christophe, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT			ENSEMBLE		
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS		DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS		DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENTS	

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés					301	439	93											280	476	74				
Opérations de l'exercice		266	608	32		337	252	11		46	238	88		40	217	12		312	847	20		377	469	23
TOTAUX		266	608	32		638	692	84		67	202	07		40	217	12		312	847	20		657	945	97
Résultats de clôture						372	083	72		26	984	95										345	098	77
Restes à réaliser										5	200			900				4	300					
TOTAUX CUMULES										32	184	95		900										
RESULTATS DEFINITIFS						372	083	72		31	284	95										340	798	77

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ; Ont signé au registre des délibérations : Mme VANDEWALLE, M. GUYET, M. DELARUE, Mme LEMAITRE, M. LÉBOUVIER, M. MARTEL, M. BENUREAU, M. PAULHIAC, M. LANCHARD.

Préparation du Budget Primitif

Investissements 2022

Création d'un poteau incendie au lieu-dit

Les Rechins

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer un poteau incendie au lieu-dit les Rechins.

Un devis d'Eaux de Normandie est parvenu pour un montant de 4 903.93 € H.T. soit 5 884.71 € TTC.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se positionner sur le devis.

- Après analyse du devis, les membres du Conseil Municipal accepte le devis de 4 903.93 € H.T. soit 5 884.71 € TTC.
le conseil municipal, après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

- Autorise Monsieur le Maire à inscrire la somme au budget primitif 2022 au compte 21568.

Changement de deux portes au logement de

Thubeuf

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de changer deux portes au niveau des logements locatifs de Thubeuf.

Trois devis sont parvenus :

- un devis de l'entreprise TRYBA pour un montant 9 871.70 € H.T. soit 11 846.04 € T.T.C.

- un devis de l'Expert Fenêtre pour un montant de 7 958.50 € H.T. soit 8 396.22 € T.T.C.

- un devis de EMPM pour un montant de 7 696.26 € H.T. soit 8 119.55 T.T.C.

Après analyse des devis, les membres du Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise EMPM un montant de 7 696.26 € H.T. soit 8 119.55 T.T.C.

le conseil municipal, après en avoir délibéré par 9 VOIX pour et une abstention

- Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire la somme au budget primitif 2022 au compte 21318.

**Bornage d'un chemin
au lotissement « Les
Bruyères »**

Monsieur le Maire informe qu'il a demandé un devis pour le bornage d'un terrain se situant derrière deux parcelles du lotissement les Bruyères. Les deux propriétaires des parcelles seraient acheteurs d'un bout de chemin chacun.

Le conseil municipal émet un avis favorable pour lancer la procédure de vente du chemin. Une enquête publique sera mise en place avant la vente de celui-ci.

Subventions 2022

Monsieur le Maire donne lecture des courriers de demandes de subventions réceptionnées. Le vote de celles-ci se feront lors du vote du budget primitif.

Fourrière Municipale – Convention et nouvelle tarification

Monsieur le Maire donne lecture du courrier et de la délibération émanant de la mairie de l'Aigle concernant la fourrière municipale. M. le Maire expose le contenu de la délibération et informe que la prise en charge d'un animal venant d'une commune ayant conventionnée avec la ville de l'Aigle sera facturé 500 € et 55 € pour l'euthanasie d'un petit et moyen chien et 75 € pour l'euthanasie d'un gros chien.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se positionner.

- Le Conseil Municipal souhaiterait ajouter à la convention, que M. le Maire ou un adjoint devra être prévenu avant que l'animal soit emmené en fourrière, afin de savoir si nous avons connaissance du propriétaire de l'animal. De plus, le Conseil Municipal demande à ce que la somme de 500 € soit prise à la charge du propriétaire de l'animal (si celui-ci vient le récupérer). En aucun cas, la fourrière ne devra accepter l'animal sans l'accord de l'autorité communal.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :
ACCEPTÉ de signer la convention avec l'indication que M. le Maire ou un adjoint sera prévenu au préalable.

COMMUNICATION

Monsieur POTTIER a demandé un devis pour le changement du chauffe-eau de la salle polyvalente qui a plus de 16 ans. Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable pour changer le chauffe-eau.

Monsieur le Maire aborde la sécurité du bourg et informe qu'il y aura certainement des priorités à droite dans tout le bourg.

Monsieur le Maire propose de faire une émulsion ou enrobé autour de la salle polyvalente. Il faut demander des devis.

Monsieur le Maire questionne les membres du conseil municipal ; il faudrait prendre les devants pour le cimetière de St Michel. Il serait envisageable de faire un enrobé ou du nidagravel.

Monsieur le Maire détaille un devis réceptionné de l'association AAES pour le désherbage de l'aire de jeux. Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable.
Monsieur le Maire annonce que le bulletin municipal est édité et qu'il est prêt à la distribution.

TOUR DE TABLE

M. DELARUE annonce qu'il a assisté à une réunion SMIRTOM et dit que la ressourcerie est en cours.

M. LEBOUVIER demande si nous avons des retours de « voisins vigilants »

Mme VANDEWALLE dit qu'il faut convenir d'une date pour repoter les fleurs.

Mme VANDEWALLE dit que le chauffage gaz de l'Eglise de St Michel est en cours

Mme VANDEWALLE demande si nous avons des nouvelles de la commission scolaire à la Cdc ?

Séance levée à 21 h 30